

MUNICIPALITE

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE

TRANSMIS A LA COMMISSION DES FINANCES

Travaux divers sur le site de la Ferme des Tilleuls
dont le financement n'était pas prévu

Renens, le 8 octobre 2012

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En décembre 2011, la Municipalité avait prévu de démolir le hangar situé entre la ferme des Tilleuls et l'annexe, ceci pour des raisons de sécurité. De plus, la présence d'amiante était suspectée. Il a ensuite été décidé de mettre à l'enquête cette démolition, tout en précisant qu'elle ne serait effective qu'après le départ de l'Association Castel Dahu, prévue pour fin juin 2012. Une étude relative à la présence d'amiante a permis d'en détecter, mais que dans la toiture et la démolition du hangar a eu lieu en juillet 2012.

Par ailleurs, avant le départ de l'Association Castel Dahu, il a été envisagé, au mois de mai, la pose d'une clôture de chantier, comme cela se fait habituellement. En effet, en sa qualité de propriétaire, la Municipalité se devait de protéger l'accès à des immeubles vétustes, situés dans un environnement à risque (bris de verre, accès aux voies des Chemins de fer fédéraux (CFF), escalier extérieur de l'annexe en mauvais état, etc.), ceci afin d'éviter, en cas d'accident survenant par exemple à des enfants, que la responsabilité de la Commune soit engagée. La pose de cette clôture a commencé dans les premiers jours du mois de juillet.

Au mois de juillet, quelques jours après le départ de l'Association Castel Dahu, il s'est avéré que de nombreuses personnes venaient passer la nuit, soit dans la ferme, soit dans l'annexe.

En date du 6 juillet 2012, la Municipalité a pris acte de différentes mesures d'urgence qui ont dû être prises concernant la Ferme des Tilleuls. Il s'agissait entre autres du murage de l'annexe (pressoir), de la fermeture des portes et fenêtres et de l'engagement d'agents de sécurité.

En même temps que la démolition du hangar, la Municipalité a « profité » de la présence de l'entreprise pour faire débarrasser de nombreux vestiges laissés par les membres de l'Association Castel Dahu.

Les travaux exécutés, ainsi que les mesures prises étaient impératifs en fonction de la situation vécue au début de cet été. Quelles que soient les circonstances, la démolition du hangar et la pose de la clôture de chantier étaient inévitables.

A noter, qu'une fois une grande partie des mesures réalisées, la ferme a été occupée par des membres du Collectif "La Louve", qui ne venaient, eux, pas pour passer la nuit, mais pour occuper l'immeuble d'une manière illicite.

Ainsi, le coût TTC des mesures de sécurisation du site du Tilleuls se résumant comme suit :

• Démolition du hangar	Fr. 15'228.00
• Diagnostic amiante avant travaux de démolition	Fr. 3'888.00
• Pose d'une enceinte sur l'ensemble de la parcelle, permettant une fermeture physique du périmètre du futur chantier	Fr. 23'169.25
• Fermeture et sécurisation des bâtiments	Fr. 6'035.47
• Divers travaux de nettoyage et évacuation d'objets divers	Fr. 8'208.00
• Frais de surveillance	<u>Fr. 13'279.40</u>
Dépenses engagées TTC	Fr. 69'808.12 =====

En concertation avec la Direction des Finances, ces dépenses doivent être considérées comme étant des coûts préparatoires au futur chantier des Tilleuls et seront intégrés par la suite dans le préavis traitant de manière spécifique des travaux proposés après étude. Dans l'hypothèse où aucun préavis ne serait déposé, ces dépenses seront amorties de suite.

Conformément à l'article 43 chiffre 2 du règlement du Conseil communal, les dépenses engendrées dépassent Fr. 30'000.— et doivent requérir pour ratification, l'autorisation de la Commission des Finances.

LA MUNICIPALITE